



# LE SAGE DRAC ROMANCHE

## BREF HISTORIQUE

Le SAGE Drac Romanche résulte d'une initiative très ancienne puisqu'il faut remonter au milieu des années 1980 pour retrouver les premières traces de son émergence. Parti d'une volonté d'améliorer la qualité des eaux du Drac dans la cuvette grenobloise, il a bien vite englobé l'espace naturel de la Rivoire, qui a été très vite identifié comme la vitrine de la restauration du Drac.

Ralenti quelques années durant par le drame du Drac où 6 enfants et leur accompagnatrice ont été noyés à la suite d'un déversement d'eau à partir du barrage de Notre-Dame-de-Commiers<sup>1</sup>, les réflexions ont repris au début des années 2000 grâce au Conseil Général de l'Isère<sup>2</sup>.

Avec l'aide de notre Fédération départementale (alors Frapna Isère) le petit groupe que nous formions alors, a rassemblé petit à petit toutes les parties prenantes et le noyau initial centré sur le bas Drac s'est progressivement renforcé d'abord vers l'aval jusqu'au confluent avec l'Isère puis vers l'amont jusqu'à la limite technique du barrage du Sautet : au-delà, le haut Drac faisait l'objet d'une démarche analogue principalement menée par nos amis Haut-Alpins qui devait se concrétiser par le SAGE DRAC amont. La coordination entre ces deux territoires est restée une des préoccupations prioritaires partagée.

Après quelques hésitations, l'Oisans et le bassin de la Romanche se sont arrimés à la dynamique naissante sur le Drac pour former un territoire de plus de 2500 km<sup>2</sup> et de 117 communes à cheval sur 2 régions (PACA et AURA) et sur trois départements (05, 38 et 73).

## UN PEU DE GEOGRAPHIE

Le territoire est un territoire résolument montagnard qui se prolonge jusqu'au cœur de la métropole grenobloise dans un cours d'eau à forte pente (la pente du Drac est encore de plusieurs mètres par kilomètre jusqu'à sa confluence avec l'Isère).

L'altitude moyenne du bassin versant le dote de fortes précipitations avec une couverture importante de neige et, pour quelques années encore, de glaciers. L'eau y est généralement abondante voire très abondante. Cette abondance dans les bassins d'altitude n'y exclue pas des pénuries de période froide alors que, dans les bassins d'altitude moindre, des étiages sévères apparaissent en été dès la disparition de la neige en Matheysine, Beaumont et surtout dans le Trièves et le piémont oriental du Vercors.

---

<sup>1</sup> 4 décembre 1995

<sup>2</sup> Rachel de Souza et Jean Noël Gachet ainsi que le Conseiller Général de Sassenage Dominique Valeille, relayé d'abord par Gérard Cardin puis par Charles Galvin exerçant de facto la permanence de l'action publique au-delà des alternances politiques. Le rôle du premier salarié, Christophe Sibieude secondé par Arnaud Teinturier ne peut être passé sous silence.



Conjugée aux effets de la pente et de l'érodabilité naturelle des terrains, cette hydrologie puissante conduit à de très forts transports solides amenant une grande instabilité des lits dès que la pente diminue, lits que l'Homme a sévèrement corrigés au cours de l'histoire (endiguements, seuils, plage de dépôts, curages...).

**Les cours d'eau sont artificialisés** : Eau d'Olle en aval de la digue du Vernay, Romanche dans la plaine de Bourg d'Oisans jusqu'à l'île Falcon et en aval de Vizille jusqu'au Drac au Saut du Moine, la Bonne tant dans son cours supérieur (de Valjouffrey à Valbonnais) que plus en aval, Drac dans son parcours grenoblois.

La **pression agricole**, globalement peu sensible sur le territoire, peut amener ponctuellement des déficits en eaux dans les secteurs irrigués et pour les quelques cours d'eau dont l'étiage sévère s'amorce dans la période de croissance végétale.

Les **pollutions organiques** sont sensibles principalement lorsque les flux émis dépassent les capacités auto-épuratrices des cours d'eau récepteurs, situations qui n'apparaissent qu'en période d'étiage et pour des agglomérations d'une certaine importance : Vizille, Plateau Matheysin, Mens...

La convergence rapide des ruissellements vers les grands collecteurs que sont le Drac et la Romanche a retenu, dès la deuxième moitié du XIX<sup>ème</sup> siècle, l'attention des pionniers **de la Houille Blanche**.

Cette attention s'est concrétisée au XX<sup>ème</sup> siècle avec la construction de grands réservoirs destinés à régulariser les débits et pallier leur baisse hivernale. Deux des premiers **barrages** d'importance de notre pays y ont été construits : le Sautet et le Chambon, complétés, dans la deuxième moitié du XX<sup>ème</sup> siècle, par les deux ouvrages majeurs que sont les complexes hydroélectrique de Monteynard-Avignonnet/Notre-Dame-de-Commiers sur le Drac et Verney/Grand Maison sur la Romanche.

Depuis les années 80, l'**hydroélectricité** n'est pas seulement représentée sur ce bassin par ces grands ouvrages structurants d'importance nationale mais aussi par la multiplication quelque peu anarchique des ouvrages de petite hydraulique jusque-là peu présente<sup>3</sup>.

Comme dans d'autres vallées, l'hydroélectricité s'est accompagnée des **activités électro-métallurgiques et électrochimiques**. Les industries chimiques encore présentes au sud de l'agglomération grenobloise marquent durablement par des pollutions historiques les parties aval du Drac et de la Romanche, bien que des améliorations soient constatées à partir de Saut-du-Moine, signalées par une certaine recolonisation piscicole.

À côté de l'hydroélectricité, une autre activité humaine a plus récemment imprimé sa marque sur le territoire : le développement du **tourisme hivernal** de masse. Ce décuplement saisonnier des populations a amené une augmentation forte de la consommation d'eau à la période où cette ressource est à son plus bas niveau. La pollution organique émise a suivi le même chemin. L'émergence puis la généralisation de la production de neige

---

<sup>3</sup> Quelques anciens moulins parfois reconvertis en centrales électriques et quelques rares chutes plus importantes liées à des industries locales (cimentiers).



artificielle, à l'ensemble des domaines skiables y compris en haute altitude (plus de 2500m), conduit à des consommations d'eau inhabituelles amenant parfois à la pénurie.

## LE BILAN DE 25 ANS

D'abord et parce que cela n'a pas été suffisamment mis en avant, il convient de saluer la concrétisation d'une **gouvernance** à l'échelle ce territoire et au-delà , gouvernance dans laquelle la démarche du SAGE n'est pas étrangère.

La CLE est aujourd'hui reconnue comme acteur représentatif du territoire adossée à des syndicats puissants comme le Symbhi. La récente compétence GEMAPI a été organisée par un partage entre les EPCI (GAM, Communauté de Communes de l'Oisans, du Trièves et de la Matheysine) et le Symbhi (EPAGE) alors que l'assainissement ou l'eau potable était assurée par les EPCI ou des syndicats tel le SACO (Oisans et basse Romanche).

Le rapprochement entre tous les acteurs de l'eau du territoire dont le SAGE a eu l'initiative, n'est sans doute pas pour rien dans l'évolution assez rapide de la gouvernance en réponse aux lois MAPTAM et NOTRE.

Les discussions entre les deux principaux acteurs de l'eau potable dans la cuvette grenobloise initiée par le SAGE, ont débouché sur une « **communauté de l'eau** » prévoyant aide et assistance mutuelle qui a préfiguré l'attribution à Grenoble Alpe Métropole de cette compétence.

Le SAGE Drac Romanche a été renouvelé pour la troisième fois et voté par la CLE en 2019 alors que des **contrats de rivières** ont été réalisés tant sur le Drac que sur la Romanche.

**Le Préfet consulte de plus en plus fréquemment la CLE** sur les décisions de l'État ayant des conséquences sur l'eau et des milieux aquatiques, permettant ainsi à tous les acteurs du territoire dont la CLE est l'émanation, de faire valoir leur point de vue.

**L'assainissement** a connu, comme partout en France, de grandes évolutions avec sur la Romanche la mise en place des stations d'épuration de l'Oisans (Aquavallée) récemment dotée d'un étage complémentaire de dénitrification, de Gavet (Livet et Gavet, Séchillienne, Saint Barthelemy de Séchillienne et une partie de la Morte et de la station de ski de l'Alpe du Grand Serre). L'assainissement tant attendu de La Mure et le Plateau Matheysin a fini par émerger.

Le « **schéma de conciliation de l'usage de production de neige de culture** » très innovant à l'époque de sa réalisation, est également à mettre au crédit de la démarche.



Le relèvement de certains débits réservés par exemple sur la basse Romanche et la **remise en eau du bas Drac**, l'équipement des 3 petites centrales hydroélectriques de la Gresse de passes à poissons apparemment fonctionnelles<sup>4</sup> **témoignent de la volonté de mieux insérer les équipements hydroélectriques dans leur environnement naturel.**

La fondation de la **Réserve Naturelle Régionale des Isles du Drac** constitue indéniablement une avancée importante permettant de sortir par le haut d'une situation conflictuelle ouverte sur l'espace de la Rivoire dès avant le drame de 1995. Sa gestion par Grenoble Alpes Métropole avec l'aide de la Région AURA constitue une garantie de stabilité.

Le **bilan n'est donc pas négligeable** même si, bien sûr, on aurait aimé aller plus vite et plus loin comme nous aurions souhaité épargner à notre territoire certains aménagements et réalisations dont la nocivité ne fait aucun doute pour un intérêt discutable.

## NOS ATTENTES

### Capitaliser sur les acquis

Tout d'abord nous devons prendre conscience que le changement climatique aggrave la plupart des effets des pressions d'origine anthropique exercées sur nos cours d'eau. La préservation des acquis ne passe donc pas seulement par le suivi mais par des efforts nouveaux pour limiter ces pressions et leurs effets.

Le bassin n'est pas (encore ?) en déficit structurel, il convient de veiller à ce qu'il n'y bascule pas ! Pour cela nous approuvons les actions de prospective comme la mise à jour des schémas de conciliation de production de neige de culture avec la ressource en eau, les milieux et les autres usages. Au-delà des études, nous attendons des actes comme la lutte contre les fuites de réseaux d'AEP partout où les étiages sont accusés.

Garder un œil sur l'assainissement domestique en ciblant les points critiques pour le milieu naturel, maintenir les efforts sur les matières toxiques qui font sentir leurs effets sur l'Isère, le Rhône et jusqu'à la Méditerranée.

---

<sup>4</sup> Rattrapant le laxisme plus que décennal de l'administration (la scierie Martin de Gresse-en-Vercors en est encore dépourvue)



Poursuivre et conforter le suivi de la qualité physico-chimique et bactériologique des eaux et l'étendre à la qualité écologique car ce sont en général ces paramètres qui maintenant obèrent l'atteinte du bon état pour 2027 pour de nombreux cours d'eau. Nous saluons la mise en route du **schéma de restauration des lacs matheysins** qui sont un des atouts du territoire en termes touristique mais aussi en termes d'enjeux écologiques.

### **Mettre l'accent sur la biodiversité et les milieux naturels**

Nous demandons une attention particulière aux sites remarquables encore non protégés et aux espèces aquatiques rares ou endémiques comme l'écrevisse à pattes blanche, le barbeau méridional, la suiffe (ou blageon), l'ombre, sans oublier la loutre dont la reconquête discrète de ce bassin semble engagée...

Les zones humides restent encore menacées comme on l'a vu encore récemment avec le comblement de plusieurs hectares à Bourg d'Oisans pour la venue du Tour de France ou dans les projets d'extension des stations de sports d'hiver en Oisans.

Le réseau hydrographique a été fortement artificialisé. L'heure est venue de la restauration hydromorphologique pour laquelle nous attendons des résultats importants (espace de bon fonctionnement, continuité...).

Cette reconquête ne peut se faire sans une adaptation du fonctionnement des ouvrages hydroélectriques existants tant en ce qui concerne les éclusées (Eau d'Olle aval, Romanche, Drac grenoblois) que dans des évolutions sur la gestion des transports solides (Romanche). La restauration de la continuité, bien engagée sur le Bassin, doit être poursuivie sur les derniers ouvrages aménageables à des coûts acceptables : Vénéon, Romanche. Le renouvellement des concessions (barrage du Chambon, Pont-Escoffier) sont des opportunités sur lesquelles nous serons attentifs.

Nous demandons **un peu de raison dans les nouveaux équipements de petite hydraulique** à l'intérêt énergétique discutable et dont les effets cumulatifs ont été jusque-là insuffisamment pris en compte :

- plus de 10 projets à des degrés divers de réalisation sur le bassin de la Haute Romanche sans qu'aucune étude d'effets cumulés n'ait été menée sur ce secteur !
- accroissement des pressions de la petite hydraulique sur des cours d'eau soumis à des étiages sévères et qui vont encore diminuer avec le changement climatique.

### **Communiquer vers le grand public**

Si nos concitoyens adhèrent à l'objectif de préservation de la biodiversité au plan mondial, ils n'ont pas suffisamment conscience que l'avenir en la matière se joue aussi sous leurs fenêtres.



Une meilleure sensibilisation au fonctionnement des écosystèmes aquatiques et au grand cycle de l'eau favorisera leur soutien aux investissements indispensables, réalisés dans la restauration des fonctionnalités naturelles de nos cours d'eau. Cette restauration passe bien souvent par la suppression des effets et la remise en cause de pratiques anciennes dans lesquelles ils avaient placé jusque-là leur confiance à l'instar de leurs parents.

Dans cette nouvelle politique de communication que nous appelons de nos vœux, la Réserve Naturelle des Isles du Drac doit être dotée de moyens pour y jouer un rôle plus important comme pourrait l'être celui d'un lieu de baignade et de loisirs ouvert à tous en milieu semi-naturel dans le Sud de l'agglomération.

Jacques Poulou, juillet 2020